

*Compte rendu*  
**Conseil Communautaire**  
*Mardi 20 octobre 2015*

**Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	LE RAY Gérard (DS)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et FAVRE Annie
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick, BOIRE-VARLET Sophie et CHARNAVEL Marie-Thérèse
<u>Morzine</u> :	PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe, GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick
<u>Essert-Romand</u> :	GAYDON Christelle (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Belleveaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis et PASQUIER Régis

**Délégués présents sans droit de vote :**

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), VERNAY Franck (DS Le Biot), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

**Procurations :**

CRAYSTON José (Lullin) à DEGENEVE Alain (Lullin)  
PHILIPP Martine (Morzine) à PEILLEX Gilbert (Morzine)

**Délégués excusés :**

BERGER Gérard (Morzine), RASTELLO Lucien (Morzine), PHILIPP Martine (Morzine), MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz) et CRAYSTON José (Lullin)

**Délégués absents :**

RICHARD Michel (Morzine), CORNIER-PASQUIER Anne, COFFY Serge (La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), MUFFAT Jean-François (DS Le Biot) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

**Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), KOEGLER Bruno (responsable Déchets) et GLEIZES Lidwine (chargée de mission Environnement)

**Secrétaire de séance :**

LOMBARD Gérald

## **1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 septembre 2015**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve sans modification le compte-rendu de la dernière réunion.**

## **2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs**

Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 29 septembre 2015 :

- 30 septembre : CCAS du Brevon à Lullin (*Jacqueline GARIN*)
- 1<sup>er</sup> octobre : COPIL CDDRA à Thonon (*Sophie MUFFAT, Yannick TRABICHET*)
- 2 octobre : CDCI à Annecy (*Jacqueline GARIN*)
- 5 octobre : Bureau AdM 74 à La Roche-sur-Foron (*Jacqueline GARIN*)
- 6 octobre : Bureau PSP Vallée d'Aulps (*Jacqueline GARIN*)
- 9 octobre : navettes saisonnières à Abondance (*Sophie MUFFAT*)
- 7 au 9 octobre : convention AdCF à Tours (*Jacqueline GARIN, Hélène RICHARD, Yannick TRABICHET*)
- 12 octobre : Contrat de rivière (SM3A) à Taninges (*Sophie MUFFAT*)
- 14 octobre : AdM 74 à La Roche-sur-Foron (*Jacqueline GARIN*)
- 15 octobre : Bureau SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD*)
- 16 octobre : SYANE à Annecy (*Gilbert PEILLEX*)

## **3- Point sur les MAPA attribués par la Présidente**

Charles-Henri MONTET précise que, depuis la dernière réunion, 3 marchés publics à procédure adaptée ont été attribués par la Présidente au vu de la délégation de compétences qui lui a été consentie :

- Travaux de génie civil pour la mise en place de CSE
  - Lot 1 – Saint Jean d'Aulps
    - Titulaire : LEC TP
    - Offre : 61 095,00 € HT
  - Lot 2 – Le Biot, Essert-Romand et La Côte d'Arbroz
    - Titulaire : LEC TP
    - Offre : 46 610,00 € HT

Stéphane PUGIN-BRON précise que, contrairement à ce qui avait été présenté aux membres du bureau, c'est l'entreprise LEC TP qui a été retenue et non l'entreprise COLAS car cette dernière s'était trompée dans l'addition des lignes de son DQE.

- Entretien, maintenance et dépannage des ascenseurs, escaliers mécaniques et EPMR de la CCHC
  - Lot 1 – Ascenseurs et escalators publics
    - Titulaire : Schindler
    - Offre : 46 137,90 € (2015 : 51 397,34 €)
  - Lot 2 – Ascenseurs et EPMR des bâtiments
    - Titulaire : KONE
    - Offre : 6 000,00 € (2015 : 13 628,76 €)
- Restructuration de la crèche des Gets
  - Lot 1 – Démolition – Gros œuvre – Maçonnerie
    - Titulaire : MANUBAT
    - Offre : 5 599,00 € HT
  - Lot 2 – Menuiseries extérieures et intérieures bois
    - Titulaire : Laurent BASTARD
    - Offre : 7 182,00 € HT
  - Lot 3 – Cloisons – Doublages – Faux-plafonds
    - Titulaire : AXE PLATRERIE
    - Offre : 5 945,00 € HT

- Lot 4 – Carrelage – Faïence
  - Titulaire : MANUBAT
  - Offre : 3 025,70 € HT
- Lot 5 – Peinture
  - Titulaire : PLANTAZ
  - Offre : 5 599,00 € HT
- Lot 6 – Électricité – Courants faibles – Courants forts
  - Titulaire : SARL Image et Montagne
  - Offre : 7 804,00 € HT
- Lot 7 – Chauffage – Plomberie – Ventilation
  - Titulaire : Jacques ANTHONIOZ
  - Offre : 3 876,84 € HT

#### **4- Déchets**

Lidwine GLEIZES précise aux membres du Conseil Communautaire que la présentation faite ce soir a été validée en commission Déchets. Jean-Claude MORAND tient à signaler à ce titre un manque d'assiduité de la part des membres de la commission Déchets.

##### **4.1 Organisation des collectes pour l'hiver 2015/2016 (voir en annexe)**

Lidwine GLEIZES précise aux membres du Conseil Communautaire que la présentation faite ce soir a été validée en commission Déchets

<b>ORDURES MÉNAGÈRES VALLÉE D'AULPS - <i>régie</i></b>							
	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>	<b>Dimanche</b>
<b>La Forclaz</b>		X					
La Vernaz		X					
<b>La Baume</b>		X					
Le Biot		X					
<b>Seytroux</b>		X					
Saint Jean		X			X		
<b>Essert-Romand</b>		X			X		
La Côte d'Arbroz		X			X		
<b>Montriond</b>	X				X		
Morzine	Tous les jours, en fonction du taux de remplissage						
<b>Les Gets</b>	Tous les jours, en fonction du taux de remplissage						
Avoriaz	Tous les jours, en fonction du taux de remplissage						

Christophe MUTILLOD rappelle qu'une application mobile a été créée afin de pouvoir localiser les conteneurs à ordures ménagères en flashant simplement des autocollants. Lidwine GLEIZES précise en effet que ce système est opérationnel (uniquement aux Gets pour le moment) et ajoute que la géolocalisation de ces conteneurs pourra également se faire à terme via un site Internet.

## OM VALLÉE DU BREVON – prestataire (CSP)

### Collecte des particuliers Vallée du Brevon

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Reyvroz					X		
Vailly					X		
Lullin					X		
Bellevaux	X						

### Collecte des professionnels Vallée du Brevon

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Reyvroz	X						
Vailly	X						
Lullin	X						
Bellevaux					X		

## EMBALLAGES VALLÉE D'AULPS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
La Forclaz				X			P R E X S C T O A F T A I E R R E
La Vernaz				X			
La Baume				X			
Le Biot				X			
Seytroux				X			
Saint Jean				X			
Essert-Romand				X			
La Côte d'Arbroz				X			
Montriond				X			R E G I E
Morzine	X	X			X	X	
Les Gets	X	X			X	X	
Avoriaz	tous les jours en fonction du taux de remplissage						

# EMBALLAGES VALLÉE DU BREVON

## *prestataire (ORTEC)*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Reyvroz			X				
Vailly			X				
Lullin			X				
Bellevaux			X				



### 4.2 Point sur le personnel

COLLECTE DES DECHETS EN REGIE		
HIVER 2014/2015	HIVER 2015/2016	Affectation
Didier LAVOGIER Titulaire 100 %	Didier LAVOGIER Titulaire 100 %	Camion grue MAN 1 : OM et tri
Georges DELALE Titulaire 100 %	Georges DELALE Titulaire 100 %	
Fabrice PIGNIER Titulaire 100 %	Fabrice PIGNIER Titulaire 100 %	Camion grue MAN 2 : OM et tri
Ludovic VIGNAL Titulaire 100 %	Ludovic VIGNAL Titulaire 100 %	
Philippe LAROUSSE Titulaire 100 %	<u>Poste à créer</u> Saisonnier 100 %	Camion grue Kerax : OM et tri
Francis BAS Titulaire 100 %	Francis BAS Titulaire 100 %	Camion BEOM MAN 1
John DELALE Titulaire 100 %	<u>Poste à créer</u> Saisonnier 100 %	
Amaury DEFRANCE Saisonnier 100 %	<u>Poste à créer</u> Saisonnier 40 %	
Loup DUPOUY Saisonnier 60 %	Remplaçant service voirie CCHC	Camion BEOM MAN 2

Yannick TRABICHET se demande s'il va être facile de pourvoir le poste ouvert à 40 %. Bruno KOEGLER souligne qu'une personne a déjà été trouvée. Jean-Claude MORAND ajoute qu'un appel à candidature a été lancé pour l'ensemble des postes dont la création est soumise au vote du Conseil Communautaire ce soir.

<b>COLLECTE DES DECHETS EN REGIE (AVORIAZ)</b>		
<b>HIVER 2014/2015</b>	<b>HIVER 2015/2016</b>	<b>Affectation</b>
Yves LENVERS Titulaire 100 %	Yves LENVERS Titulaire 100 %	Collecte des PAV + déchèterie d'Avoriaz + entretien des PAV
Vincent LEPECULIER Saisonnier 100 %	Vincent LEPECULIER Saisonnier 100 %	
Mickaël LEGOUARIGER Saisonnier 100 %	Mickaël LEGOUARIGER Saisonnier 100 %	
Matthieu LAURENT Saisonnier 100 %	<u>Poste à créer</u> Saisonnier 100 %	
Ludovic ROUDIER Saisonnier 100 %	/	

S'agissant de la collecte des cartons des professionnels à Avoriaz, Bruno KOEGLER fait part d'un souci de qualité dans le ramassage lorsque celui-ci était fait en régie et précise qu'une consultation sera lancée d'ici la fin de semaine pour confier ce travail à un prestataire externe.

<b>NETTOYAGE DES PAV</b>		
<b>HIVER 2014/2015</b>	<b>HIVER 2015/2016</b>	<b>Affectation</b>
François MICHAUD Titulaire 100 %	François MICHAUD Titulaire 100 %	Nettoyage PAV + déchèterie du Biot
Charly ISNARD Saisonnier 100 %	<u>Poste à créer</u> Saisonnier 100 %	
Patrick GUILLEMIN Titulaire 100 %	Patrick GUILLEMIN Titulaire 100 %	Nettoyage PAV + remplacements
Service Voirie CCHC	Service Voirie CCHC	Nettoyage PAV
<b>DECHETERIES INTERCOMMUNALES</b>		
Roland BERNARD	Roland BERNARD	Déchèterie de Vailly
François MICHAUD Charly ISNARD	François MICHAUD Fabrice CAFFY	Déchèterie du Biot
Marcel COLLET Luc GAGNEUX	Marcel COLLET Luc GAGNEUX	Déchèterie de Morzine
Magalie NOGIER	Magalie NOGIER	Déchèterie des Gets
Yves LENVERS	Yves LENVERS	Déchèterie d'Avoriaz

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer les postes qui viennent de leur être présentés pour l'hiver 2015-2016 :

Postes à pourvoir	Services	Dates	heures / semaine
Agent technique	Collecte Morzine-les Gets	1 <sup>er</sup> décembre 2015 au 30 avril 2016	35 h
Agent technique	Collecte Morzine-les Gets	1 <sup>er</sup> décembre 2015 au 30 avril 2016	35 h
Agent technique	Collecte Morzine-les Gets	1 <sup>er</sup> décembre 2015 au 30 avril 2016	14 h
Agent technique	Collecte Avoriaz	1 <sup>er</sup> décembre 2015 au 30 avril 2016	35 h
Agent technique	Nettoyage des PAV et déchetterie du Biot	1 <sup>er</sup> novembre 2015 au 30 avril 2016	35 h

Il souligne que cette nouvelle organisation, même si elle présente une diminution des effectifs, ne sera pas financièrement plus intéressante dans la mesure où davantage de prestations seront confiées à des prestataires externes. En revanche, elle devrait permettre une amélioration de la qualité du service.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces postes.**

#### 4.3 Plan Pluriannuel d'Investissement

Lidwine GLEIZES présente aux membres du Conseil Communautaire le Plan Pluriannuel d'Investissement du service Déchets :

	Fourniture des CSE	Pose des CSE	Déchèteries	Véhicules	Bâtiments
2015	Vallée d'Aulps : 437 350 €	Vallée d'Aulps : 134 750 €	Déchèterie du Biot (chalet, eau, ANC) : 30 900 €	Camion grue : 311 000 €	
	<b>914 000 €</b>				
2016	Vallée du Brevon : 376 000 €	Vallée du Brevon : 150 000 €	Barrières de sécurité + logiciel : 100 000 €	Komatsu (Avoriaz) : 120 000 €	Local du service collecte Morzine : 100 000 € Couverture Avoriaz : 120 000 €
	<b>966 000 €</b>				
2017	Achats de CSE ponctuellement : 15 000 €	Ajouts de CSE ponctuellement : 15 000 €	Amélioration des déchèteries : 50 000 €	40 000 €	Etudes et acquisition de terrain pour le quai de transfert : 350 000 €
	<b>470 000 €</b>				
<b>2 350 000 € financés par 1 900 000 € au BP 2015 + 150 000 € d'excédent fonct./an</b>					

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce PPI Déchets.**

#### 4.4 Point sur la TEOM et la redevance spéciale

##### Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Lidwine GLEIZES rappelle que, s'agissant de la TEOM pour 2016 dont les taux devront être votés avant le 15 avril 2016, la modification des zones aurait dû intervenir avant le 15 octobre 2015.

Jean-Claude MORAND souligne que la mise en place d'un zonage plus juste n'est pas simple et que la commission déchets a préféré attendre l'installation des conteneurs semi-enterrés sur l'ensemble du territoire afin d'avoir une vision globale. Une fois l'ensemble du territoire desservi, il faudra réfléchir aux éléments à prendre en compte pour la création de nouvelles zones : intégration des bases foncières, du nombre de points d'apport volontaire, du nombre de conteneur semi-enterrés, du nombre de collectes... ?

Yannick TRABICHET souligne que, concernant l'intégration des bases foncières, il faudra prendre des précautions car beaucoup de logements sont aujourd'hui mal imposés et qu'il appartient à chaque commune de veiller à ce que les valeurs locatives des logements soient correctement calculées. Georges LAGRANGE précise que pour cela il ne faut pas hésiter à se faire aider des services fiscaux.

##### Redevance spéciale 2015

Lidwine GLEIZES souligne que la redevance spéciale 2015 a été facturée cet été pour les professionnels de Morzine et des Gets et sera facturée ce mois-ci pour les autres communes. Elle fait part des problèmes rencontrés lors de l'établissement des factures pour les professionnels des Lindarets et de la vallée du Brevon :

- Les Lindarets : augmentation importante de quelques restaurants en raison du tarif voté pour 2015 (même tarif que ceux d'Avoriaz),
- Vallée du Brevon : quelques augmentations suite au changement du mode de calcul de la RS.

Lidwine GLEIZES présente aux membres du Conseil Communautaire une proposition faite à la commission Déchets afin de limiter ces augmentations. Jean-Claude MORAND précise qu'il n'a pas souhaité envoyer les factures avant d'en parler en Conseil Communautaire. La question qui se pose donc maintenant est de savoir si le Conseil Communautaire souhaite ou pas procéder aux adaptations qui lui sont proposées.

	Restaurants	RS 2014	RS 2015	≠ RS	<b>PROPOSITION RS 2015 (tarif de Morzine à la tonne)</b>	
<b>Montriond</b>	<b>La Terrasse des Lindarets</b>	1 188 €	3 356 €	+ 2 168 €	<b>2 037 €</b>	≠ : + 849 €
	<b>Le refuge des Brochaux</b>	1 234 €	2 355 €	+ 1 121 €	<b>1 523 €</b>	≠ : + 289 €
	<b>Le Petit Lindaret</b>	1 082 €	2 692 €	+ 1 610 €	<b>1 417 €</b>	≠ : + 335 €
	<b>Les Clarines</b>	1 127 €	2 553 €	+ 1 426 €	<b>1 614 €</b>	≠ : + 487 €
	<b>La Pomme de Pin</b>	1 157 €	1 932 €	+ 775 €	<b>1 446 €</b>	≠ : + 289 €
	<b>La Crémaillère</b>	1 671 €	4 580 €	+ 2 909 €	<b>3 137 €</b>	≠ : + 1 466 €
	<b>Les Rhodos</b>	1 332 €	4 025 €	+ 2 693 €	<b>2 877 €</b>	≠ : + 1 545 €
	<b>Le Chaudron</b>	1 360 €	3 505 €	+ 2 145 €	<b>1 895 €</b>	≠ : + 535 €
	<b>L'alpage</b>	1 459 €	3 068 €	+ 1 609 €	<b>2 300 €</b>	≠ : + 841 €



	Etablissements	RS 2014	RS 2015	≠ RS	<b>PROPOSITION RS 2015 (-50 € sur le tarif à la tonne)</b>	
<b>Bellevaux</b>	<b>Hôtel les skieurs</b>	330 €	1 868 €	+ 1 538 €	1 270 €	≠ : + 940 €
	Centre de vacances Chalet Sans Souci	330 €	1 004 €	+ 674 €	809 €	≠ : + 479 €
<b>Lullin</b>	<b>Huit à Huit</b>	162 €	1 064 €	+ 902 €	857 €	≠ : + 695 €
	Boucherie Decorzent	162 €	3 965 €	+ 3 803 €	3 107 €	≠ : + 2 945 €
	<b>Restaurant le Petit Savoyard</b>	110 €	882 €	+ 772 €	710 €	≠ : + 600 €
<b>Reyvroz</b>	Restaurant Chez le Suisse	0 €	584 €	+ 584 €	471 €	≠ : + 471 €

	Etablissements	RS 2014	RS 2015	≠ RS	<b>PROPOSITION RS 2015</b>	
<b>Seytroux</b>	<b>CdV l'Echo des Montagnes</b>	168 €	1 042 €	+ 874 €	?	
<b>Saint Jean d'Aulps</b>	Boulangerie Pauvert	111 €	607 €	+ 496 €	?	
	<b>Carrefour Express</b>	0 €	920 €	+ 920 €	?	
	Camping le Solerey	471 €	1 417 €	+ 946 €	?	
	<b>CdV Village d'Aulps</b>	2 113 €	4 321 €	+ 2 208 €	?	
	CdV le Clos Florine	0 €	840 €	+ 840 €	?	

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la redevance spéciale est calculée, depuis 2015 et conformément à la délibération prise par le Conseil Communautaire fin 2014, sur la base d'un prix à la tonne (334 euros HT pour Avoriaz et Les Lindarets et 257 euros HT pour le reste du territoire de la CCHC) et d'une évaluation du tonnage de déchets produit. Bruno KOEGLER précise que les évaluations de redevance spéciale sont calculés, pour les restaurants, sur la base du nombre de places assises (y compris en terrasses), de la période d'ouverture et du pourcentage d'activités.

Georges LAGRANGE ne comprend pas pourquoi on aurait besoin de calculer ces évaluations pour le secteur des Lindarets puisqu'il y a des bennes et que les tonnages sont donc connus. Bruno KOEGLER précise que les bennes ne sont présentes que l'hiver et qu'il est donc impossible de connaître la répartition des tonnages.

Christophe MUTILLOD trouve surprenant qu'on fasse payer plus un restaurant ouvert tout le temps car cela risque de provoquer l'effet inverse de ce qu'on recherche.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER se demande si le nombre de services rentre dans les critères de calcul. Bruno KOEGLER précise en effet que cela avait été pris en compte lors des évaluations faites à Morzine.

Jean-Claude MORAND souhaite répondre à Georges LAGRANGE et rappelle que la fixation de tarifs différents aux Lindarets avait été demandé par courrier par la mairie de Montriond. Georges LAGRANGE souligne qu'il a confiance dans le travail effectué. Toutefois, il estime qu'il faut regarder de plus près. Gilbert PEILLEX ajoute qu'il faudrait peut-être prendre en considération le fait qu'il n'y a pas de collecte aux Lindarets contrairement à Avoriaz.

Stéphane PUGIN-BRON demande à Georges LAGRANGE si la proposition faite ce soir pour les professionnels des Lindarets lui convient. Georges LAGRANGE déclare être d'accord sur le principe mais précise qu'il faut vérifier si l'évaluation est juste.

S'agissant des professionnels de la vallée du Brevon, Jean-Claude MORAND explique que les augmentations constatées proviennent du changement dans le mode de calcul dans la mesure où le montant des redevances qui étaient facturées jusque là correspondait simplement au coût d'une tournée supplémentaire de ramassage des ordures ménagères.

Alain DEGENEVE s'interroge sur le mode de calcul pour la boucherie. Bruno KOEGLER précise que la base retenue est celle de l'activité de traiteur. Romain GURLIAT souligne qu'il faudrait peut-être prendre en considération le fait que la boucherie paie déjà un service d'écarissage.

Jacqueline GARIN souligne qu'il faudrait connaître le montant de redevance spéciale payée par la cuisine centrale de Morzine puisque la boucherie DECORZENT livre beaucoup de repas pour les écoles et les crèches et apporte un service important pour les communes de la CCHC.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les adaptations qui lui ont été présentées et charge Jean-Claude MORAND et Bruno KOEGLER de rencontrer les responsable de la boucherie DECORZENT et des centres de vacances pour recalculer au plus juste les tonnages de déchets produits.**

## **5- Personnel**

### **5.1 Prolongation de saisonniers d'été**

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer 2 postes saisonniers pour les sentiers afin de pouvoir prolonger 2 agents :

- un poste d'agent technique sentiers pour Philippe TAVERNIER, du 1<sup>er</sup> au 15 novembre 2015 (prévu budgétairement),
- un poste d'agent technique sentiers pour Julien GODEFROY, du 1<sup>er</sup> au 15 novembre 2015 (budgétairement compensé par le départ anticipé de 15 jours d'un autre agent sentiers).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer ces 2 postes.**

### **5.2 Création de postes saisonniers pour l'hiver**

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer 2 postes saisonniers d'agents techniques pour l'entretien des coursives à Avoriaz, du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 30 avril 2016 (idem hiver 2014/2015) ainsi qu'un poste saisonnier d'agent d'accueil pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps, du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 mai 2016 (Odile MUFFAT, 15 heures par semaine, idem hiver 2014/2015).

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer ces 3 postes.**

### **5.3 Postes en CUI-CAE**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que 2 agents ont été recrutés sur la base d'un CUI-CAE :

- Chantal BOURREAU : cellule logement (7 mois) et DDVA (5 mois), jusqu'au 30 novembre 2015, à 20 heures par semaine,
- Fabien GIRARD : voirie/bâtiment/déchets, jusqu'au 30 novembre 2015, à 22 heures par semaine.

Compte tenu des besoins existant, il propose :

- de prolonger de 12 mois le contrat de Chantal BOURREAU, à 27h par semaine pour compenser le manque d'heures dédiées au DDVA cet été (compensé par le paiement d'heures supplémentaires cet été),
- de prolonger de 18 mois le contrat de Fabien GIRARD, à 22 heures par semaine.

Christophe MUTILLOD s'interroge sur la finalité de ce recrutement en CUI-CAE et si les agents concernés seront recrutés à l'issue du dispositif.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le Conseil Communautaire devra effectivement se prononcer sur ce sujet dans un an car il ne sera pas possible de prolonger à nouveau les contrats sur la base du dispositif CUI-CAE.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prolonger les 2 contrats selon les modalités qui lui ont été présentées.**

#### **5.4 Postes à l'année**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire qu'un contrat a été passé avec Cédric CHAPPE pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 30 novembre 2015. Il précise que cet agent, recruté principalement en tant que mécanicien aux services techniques, donne satisfaction et propose de le stagiairiser sur la grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge la Présidente de prendre l'arrêté nécessaire à la stagiairisation de l'agent concerné.**

Stéphane PUGIN-BRON signale qu'une convention a été passée avec l'Office du Tourisme de la Vallée d'Aulps pour la mise à disposition, par l'OTVA à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 et jusqu'au 30 novembre 2015, de Sandra GALLAY à hauteur de 17,5 heures par semaine. Compte tenu des besoins existant au Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps, il propose de passer une nouvelle convention avec l'OTVA pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 mai 2016. Il précise qu'à terme l'objectif serait de la passer à 80 % pour que Sandra GALLAY puisse travailler sur les animations culturelles mais que cela n'est pas possible à budget équivalent.

Hélène RICHARD souligne qu'elle ne comprend pas pourquoi on n'augmenterait pas son temps de mise à disposition alors qu'il y a un réel besoin selon elle. Jacqueline GARIN rappelle que des restrictions budgétaires sont de mise compte tenu notamment de la diminution de la DGF.

Cyrille GALLAY, en sa qualité de Président de l'OTVA, signale que ce sera peut-être la dernière convention passée car l'OTVA risque d'avoir besoin de Sandra à nouveau à 100 % dans la mesure où la salariée actuellement recrutée en CUI en qualité d'animatrice pour 50 % de son temps de travail ne pourra probablement pas être prolongée après le 30 avril 2016. Il souligne que la CCHC devra donc anticiper l'échéance et se poser rapidement la question d'un recrutement direct de Sandra en 2016.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer une nouvelle convention avec l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps pour la mise à disposition de Sandra GALLAY, du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 30 avril 2016, à 17,5 heures par semaine.**

#### **5.5 Information sur des agents occupant des postes à adapter**

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la situation de 3 agents de la CCHC nécessitant une adaptation de poste :

- Thierry NINET : titulaire au service voirie mais en inaptitude totale pour son poste. Pour cet hiver, reclassement comme agent chargé des opérations de prévention et de l'élaboration du Document Unique puis ensuite chargé de tout les documents de sécurité des bâtiments de la CCHC (registre de sécurité, visites obligatoires ERP,...). Surcoût mais impossibilité de le reclasser autrement. Il précise qu'il devait participer à une formation organisée par le CNFPT sur le document unique mais qu'il n'a pas été retenu faute de place disponible et qu'il sera donc nécessaire de passer par une formation payante. S'il donne satisfaction à la CCHC, il pourrait être envisageable de le faire travailler également sur la mise en place d'un document unique dans les communes.

- Philippe LAROUSSE : agent déchets en arrêt suite à un accident privé. Retour non encore programmé mais impossibilité de reprendre son poste initial (chauffeur PL).
- Denis ELVEZI : agent déchets en CDI en arrêt depuis deux ans (maladie). Retour possible en mi-temps thérapeutique début janvier mais en doublon d'un autre poste (déchetterie ?) d'où surcoût pour la CCHC.

## **6- Finances**

### **6.1 Vote de subventions complémentaires aux écoles de musique**

Charles-Henri MONTET rappelle le versement en janvier 2015 de 50 % du montant versé en 2014 aux écoles de musique. Compte tenu que les écoles de musique de la Vallée d'Aulps et de Morzine ont maintenant transmis leurs comptes de l'année écoulée, il propose aux membres du Conseil Communautaire de leur verser le solde de leurs subventions selon les montants suivants :

- École de musique de Morzine : 13 750 €
- École de musique de la Vallée d'Aulps : 20 700 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions complémentaires.**

### **6.2 Crèche des Gets : demande de subvention à la CAF de la Haute-Savoie**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente de demander à la CAF de la Haute-Savoie une subvention pour les travaux de restructuration de la crèche des Gets.**

### **6.3 Transports scolaires : assujettissement à la TVA**

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a récemment invité l'ensemble des AO2 à demander aux services fiscaux l'immatriculation à la TVA des transports scolaires. Il souligne que cette démarche manque de lisibilité, notamment pour ce qui est de l'obligation ou non de créer un budget annexe.

**Compte tenu du manque d'informations, notamment en ce qui concerne l'impact financier pour la CCHC et/ou l'utilisateur, le Conseil Communautaire décide de ne rien faire pour le moment et d'attendre d'en savoir plus.**

## **7- Questions diverses**

### **7.1 Information sur le Pôle de Santé Pluriprofessionnel de la Vallée d'Aulps**

Madame la Présidente fait part des difficultés et des tensions qu'elle rencontre actuellement avec les médecins du haut de la vallée. Elle aimerait connaître la position du Conseil Communautaire quant à l'installation d'un 2ème médecin généraliste à la MSP de Saint Jean d'Aulps.

Georges LAGRANGE souligne qu'un seul médecin ne suffit pas et qu'il faut impérativement en installer un 2ème si les élus ne veulent pas que Dr CONTE-DEVOLX parte également.

Jean-Louis VUAGNOUX estime que les médecins doivent se refocaliser sur la santé et que les élus doivent reprendre la main. Il ajoute que Jacqueline GARIN n'a pas à subir cela toute seule.

**Le Conseil Communautaire, à la majorité des présents (Christophe MUTILLOD, Nathalie GOINE et Henri ANTHONIOZ s'abstiennent), souhaite qu'un 2ème médecin généraliste s'installe à la MSP de Saint Jean d'Aulps compte tenu des besoins.**

### **7.2 DOCOB Natura 2000 du Roc d'Enfer : passation d'une convention pour le portage des animations**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer une convention pour le portage des animations du DOCOB Natura 2000 du Roc d'Enfer.**

*Les prochaines réunions du Conseil Communautaire auront lieu le 3 novembre 2015 à 18h30 au Biot (appel d'offres déchets, présentation du Geopark Chablais...) et le mardi 15 décembre 2015 à 18h30 à Lullin (prescription PLUi, RS OM 2016...).*

Le Biot, le 26 octobre 2015  
La Présidente